



Rando Nature 2017

Dimanche 2 juillet à Trévou-Tréguignec

DEUX parcours magnifiques entre terre et mer de 16 et 8 Km sur Trévou-Tréguignec, Trélévern, Camlez, Kermaria-Sulard, Louannec

Départs : plage de Port L'Epine	Circuit 8 km	Circuit 16 km
Marcheurs	10h05	9h15
Coueurs	10h10	9h45

Animations : Yvon Dénès

Bulletin d'inscription et de réservation de repas

inscriptions coueurs possible sur www.klikego.com

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

N° téléphone fixe : ou Portable :

Adresse courriel :

Année de naissance: Catégorie : marcheur coureur

N° de licence FFA : Club, association ou ville :

Sexe : masculin féminin

Circuit 8 km : nombres de participants et de repas :

Nombre de marcheurs : Nombre de coueurs : Nombre de repas :

Circuit 16 km : nombres de participants et de repas :

Nombre de marcheurs : Nombre de coueurs : Nombre de repas :

(Le certificat médical n'est pas nécessaire pour les marcheurs)

Calculez le montant de votre participation

	Prix unitaire	Nombre	Total
Engagement avec repas	14 € x	<input type="text"/>	= <input type="text"/>
Engagement sans repas	7 € x	<input type="text"/>	= <input type="text"/>
Repas seul (réservations avant le 25 juin)	9 € x	<input type="text"/>	= <input type="text"/>
Coueurs : engagement sur place	+ 2 € x	<input type="text"/>	= <input type="text"/>

Montant du chèque à établir au nom de Rando Nature =

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et en avoir accepté toutes les clauses.

Le à
Signature

À retourner à : Rando Nature
5, rue du Tantad 22660 TRELEVERN

Tél : 02 96 23 73 26 - 06 79 66 38 08

<http://rando.nature22.free.fr/>

Pièces à joindre obligatoirement au bulletin d'inscription :

- ⤴ Un chèque à l'ordre de Rando Nature d'un montant correspondant au tarif de l'inscription et des éventuels repas.
- ⤴ pour les **coueurs** licenciés, une photocopie de la licence valable pour la saison en cours,
- ⤴ pour les **coueurs** non-licenciés, une photocopie d'aptitude à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an,
- ⤴ les mineurs de moins 18 ans devront fournir en outre une autorisation du représentant légal mentionnant son acceptation du règlement.

Toute inscription incomplète ne pourra être prise en considération

Règlement :

Art 1. La compétition est ouverte à toute personne née en 1999 ou avant (course 16 km) née en 2001 ou avant (course 8 km), couverte par une assurance à responsabilité civile pour tout type de dommages corporels, matériels ou immatériels qu'elle pourrait occasionner au cours de la manifestation. Une assurance « indemnisation des accidents corporels » est fortement recommandée, Rando Nature dégageant sa responsabilité en cas d'accidents de ce type dont elle ne serait pas directement responsable.

Art 2. Les tarifs et frais d'inscriptions.

- ⤴ Les frais d'inscriptions sans repas sont de 7 Euros payables par chèque à l'ordre de Rando Nature, (Coueurs : + 2 € pour les inscriptions sur place),
- ⤴ les frais d'inscriptions avec repas sont de 14 Euros payables par chèque à l'ordre de Rando Nature, (Coueurs : + 2 € pour les inscriptions sur place).
- ⤴ le montant du repas pris seul est de 9 Euros.

Art 3. Chaque concurrent (**coureur**) est tenu de fournir un certificat médical d'aptitude de moins d'un an stipulant qu'il est apte à pratiquer la course en compétition ou à défaut, la photocopie de la licence FFA (Fédération Française d'Athlétisme) de l'année en cours. L'identité du concurrent peut être vérifiée lors de la remise des dossards (recommandation FFA). **Les mineurs** devront fournir en outre une autorisation du représentant légal mentionnant son acceptation du règlement.

Art 4. Chaque concurrent doit transmettre le bulletin d'inscription rempli et signé, accompagné du chèque à l'ordre de Rando Nature (voir tarifs), du certificat médical (**coueurs uniquement**) ou de la photocopie de la licence FFA et si nécessaire de l'autorisation du représentant légal à l'adresse ci-dessous.

Les bulletins d'inscription avec réservation de repas devront parvenir à l'association avant le 25 juin 2017 inclus. Après cette date et pour des raisons logistiques, les repas ne pourront être garantis aux participants.

Art 5. les noms, prénoms, adresses et catégories de coueurs seront communiqués à la presse (classement) et sur les sites spécialisés sauf en cas d'opposition écrite du concurrent.. Les enregistrements écrits, sonores, photographiques ou cinématographiques effectués par les membres de l'organisation des courses restent propriété de l'association "Rando Nature". Ils pourront être publiés dans la presse, sur le site de l'association et les sites spécialisés. **En cas de refus de publication, veuillez l'indiquer par écrit à l'association. Conformément à la loi Informatique et Liberté, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant.**

Art 6. Dans le cadre de la course, les participants sont tenus de suivre les recommandations des organisateurs et commissaires de piste (signaleurs).

Art 7. En cas de litige, les décisions du bureau seront sans appel.

